



Paris, le 7 FEVRIER 2013

Communiqué de presse

L'ANEL élit son Comité directeur et définit son programme de travail pour l'année 2013

L'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), réunie en Conseil d'administration le mercredi 6 Février 2013, sous la présidence de Jean François RAPIN, maire de MERLIMONT, Conseiller régional du Nord Pas de Calais, et de 50 membres présents, vient conformément aux nouveaux statuts adoptés le 13 décembre 2012, d'élire son Comité directeur de 29 membres, avec une représentation pluraliste des différentes façades maritimes de métropole et d'Outre-mer et la création de commissions thématiques :

Ports de pêche et produits de la mer ; activités nautiques, plaisance, activités touristiques ; urbanisme, aménagement portuaire, prévention des risques littoraux ; environnement et eau ; énergies marines renouvelables, nouvelles technologies ; coopérations internationales (*en annexe la composition du Comité directeur*).

Le C A s'est félicité de l'installation, le 18 Janvier 2013, du nouveau Conseil National de la Mer et des Littoraux par Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche, au nom du Premier ministre Jean-Marc AYRAULT qui le préside.

L'ANEL siège désormais au titre de membre de droit dans cette instance du monde maritime, ce qui témoigne de la reconnaissance de sa légitimité. Les élus sont déterminés à s'y investir pour en faire le lieu de concertation et de propositions tant attendu de tous les acteurs maritimes, qui ont pour objectif de définir ensemble une stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Les élus se réjouissent de l'annonce faite par le ministre de la tenue d'Assises de la Mer et du littoral sur toutes les façades maritimes jusqu'en Juillet prochain. Ils demandent la réunion prochaine du Comité spécialisé pour la Recherche Marine, Maritime et Littorale (COMER), où les débats menés dans les conseils maritimes de façades et dans les conseils maritimes ultramarins déjà installés, doivent trouver une synthèse et des programmes opérationnels nationaux.

Les élus de l'ANEL entendent répondre aux objectifs fixés par la loi Littoral conjuguant protection et développement des activités littorales et maritimes, en métropole et outre-mer, dans un contexte économique, social et environnemental en pleine évolution.

Ils ont établi un programme de travail pour poursuivre leurs réflexions et notamment celles menées sur le SCOT et son volet maritime, expression d'une véritable politique intégrée de la mer et du territoire littoral.

Les prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL devraient se tenir en Aquitaine, à ANGLET, le mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 Octobre 2013.

Contact : anel1@wanadoo.fr et site internet : www.anel.asso.fr

22 boulevard de La Tour Maubourg- 75007 PARIS –